

Jour de séance 14

le mercredi 3 février 2016

10 h

Prière.

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à offrir du financement aux personnes à faible revenu ayant une perte d'audition, comme il le fait pour les personnes âgées ayant une perte d'audition qui vivent dans un foyer de soins. (Pétition 9.)

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Plaster Rock et des environs, qui exhortent le gouvernement à fournir des services d'ambulance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. (Pétition 10.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Melanson :
18, *Loi concernant des mesures fiscales* ;

par l'hon. M. Horsman :
19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :
20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois*.

M^{me} Dubé donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyée par M^{me} Wilson, elle proposera ce qui suit :

attendu que, depuis les années 90, tous les gouvernements du Nouveau-Brunswick ont mis en place des programmes et des initiatives pour aider à la création d'emplois et soutenir le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

attendu que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick s'est engagé durant les élections de 2014 d'accorder la priorité au développement économique et à la création d'emplois dans le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que, depuis l'élection du gouvernement Gallant, très peu d'initiatives de projets de développement économique et de création d'emplois ont été initiées ou mises de l'avant par le gouvernement pour le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que le taux moyen de chômage dans le nord du Nouveau-Brunswick est actuellement le double de celui de la province ;

attendu que le nord et les régions rurales du Nouveau-Brunswick représentent un potentiel énorme pour le développement économique et la création d'emplois pour notre province ;

attendu que, après plus de 16 mois à la direction de la province du Nouveau-Brunswick, le gouvernement Gallant ne semble avoir ni plan ni vision pour le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative presse le gouvernement à mettre en place, en collaboration avec les différents intervenants du monde économique et politique, un plan d'action réel de création d'emplois et de développement économique pour le nord et les régions rurales de notre province pour le printemps 2016.

M^{me} Shephard donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyée par M. Steeves, elle proposera ce qui suit :

attendu que les enfants méritent d'avoir la possibilité de grandir dans un foyer chaleureux et stable où ils jouissent d'un soutien ;

attendu que le cadre actuel de protection de l'enfance favorise les privilèges parentaux plutôt que la sécurité mentale et physique de l'enfant ;

attendu qu'une mesure législative renfermant de nouvelles dispositions quant à la parenté qui auraient pour effet d'aider à remédier à ce manque d'équilibre a été approuvée par l'Assemblée législative il y a cinq ans mais n'a pas été proclamée dans son intégralité ;

attendu que d'autres mesures pourraient aussi être prises qui accorderaient la priorité aux besoins des enfants, tout en appuyant le pouvoir de prise de décision de nos travailleurs sociaux dévoués ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à proclamer tous les articles de la *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* de mars 2010

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réviser le cadre de protection de l'enfance afin que les besoins des enfants aient priorité sur les privilèges parentaux.

M. Holder donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera ce qui suit :

attendu que les universités du Nouveau-Brunswick font l'envie du monde entier ;

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement, il n'était pas question des changements proposés qui sont mentionnés dans le document intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche*, lesquels visent notamment à déterminer qui peut être diplômé de quel programme, à changer la formule de financement et à modifier les modèles de gouvernance ;

attendu que le gouvernement n'a pas donné suite à bon nombre de ses engagements électoraux, comme celui visant à donner aux universités des prévisions de financement sur quatre ans ;

attendu que, pour réussir et prendre de l'expansion dans un contexte où il faut être de plus en plus concurrentiel pour attirer des étudiants, les universités ont besoin que le gouvernement les appuie et leur fasse confiance au lieu de tenir des réunions secrètes sur invitation seulement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement à commencer à appuyer nos universités indépendantes, leur excellent conseil d'administration et, surtout, nos étudiants

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener des consultations ouvertes et transparentes semblables à celles qui ont été menées en 2009 relativement au plan de réduction de la pauvreté dans le but de se pencher sur l'avenir de nos universités.

M. Jeff Carr donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a dit à maintes reprises que sa priorité était de créer des emplois, de stimuler l'économie et de faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit où élever une famille et qu'il a échoué concernant les trois éléments ;

attendu que le gouvernement a promis dans sa plateforme électorale de 2014 qu'il n'augmenterait pas les droits ni les taxes applicables aux petites entreprises ;

attendu que les changements apportés au *Règlement du Nouveau-Brunswick 2015-62* pris en vertu de la *Loi sur la taxe de vente*

harmonisée ont causé des pertes de revenus aux estimateurs et à de petites entreprises du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que ces changements sont nécessaires ni qu'ils amélioreront les services pour la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, lorsqu'il est question d'attribuer une valeur pécuniaire aux véhicules, la valeur des automobiles selon le *Red Book* ne tient pas compte du climat rude ni des conditions routières du Nouveau-Brunswick, ni de la question de savoir si le véhicule a été impliqué dans une collision ou un accident ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à annuler les changements apportés au *Règlement du Nouveau-Brunswick 2015-62* afin de permettre aux estimateurs qualifiés et aux concessionnaires d'automobiles de retourner au travail.

M. Albert donne avis portant que, le jeudi 4 février 2016, la deuxième lecture des projets de loi 18, 19 et 20 sera appelée.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par M^{me} Dubé, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 4 février 2016, à 11 h, et que, ce jour-là, au besoin, elle continue de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

La séance est levée à 11 h 26.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel sur les droits, ministère
des Finances, janvier 2016

(2 février 2016).